

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 22/07/2022	L'an deux mil vingt-deux, le 28 juillet à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	<b><u>Etaient présents,</u></b>
Nombre de présents : 25	Mmes MM. BEUCHEF Régis, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, BOUVIER-WITTER Françoise, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DREUX-COUSIN Virginie, DURAND William, DUMAINE Chantal, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie,
Nombre de votants : 30	<b><u>Membre titulaire représenté par son suppléant</u></b> : ALLEAUME Philippe <b><u>Absents excusés</u></b> : Mmes MM. BOULENT Daniel, DUBREUIL Benoît, DUREUIL Brigitte, HAIRIE François, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, MOREL-GILLOT Dominique <b><u>Présents par procuration</u></b> : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à M. PETITJEAN), BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. JARRY), CANU Emmanuel (pouvoir à M. LEROUX Éric), EUVELINE Jacques (pouvoir à Mme BOURREE), TURCAN Philippe (pouvoir à Mme DUMAINE) <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mme BOURREE Marie-France

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Projet de maison de santé CC ANDAINE-PASSAIS : Création d'un comité de pilotage - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

M. le Président rappelle le projet de création d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) par la CC ANDAINE-PASSAIS sur la commune de Rives d'Andaine.

La phase n°1 de l'étude de faisabilité confiée au cabinet Acsantis a pris fin, la restitution de cette 1<sup>ère</sup> étude a fait l'objet d'une réunion de restitution à destination des professionnels de santé de notre territoire.

La phase n°2 débute, elle permettra d'avancer sur la détermination des contours du projet de PSLA, elle aura pour objectifs :

- La formalisation du projet de santé et d'organisation professionnelle, avec l'écriture du projet de santé et professionnel, par les professionnels de santé intéressés au projet, avec l'aide du cabinet Acsantis.
- La recherche de complémentarités voire de collaborations avec d'autres structures,
- Une réflexion autour de la meilleure structuration juridique et d'un modèle économique viable et pérenne,
- Le recueil des besoins en termes de surface pour le dimensionnement du projet PSLA à Rives d'Andaine et une analyse du lieu d'implantation sur la commune,

Afin d'accompagner ce projet, il convient de créer un comité de pilotage composé d'élus et d'agents de la CC ANDAINE-PASSAIS et des communes membres. Ce comité de pilotage sera présidé par le Président de la CC ANDAINE-PASSAIS, les membres proposés pour constituer le comité de pilotage sont à désigner.

L'écriture d'un plan d'action et la restitution de l'étude se feront à l'issue des échanges et du travail mené par les professionnels de santé et par le comité de pilotage.

PAGES 4 061-200068443-20220728-2022134-DE Date de télétransmission : 01/08/2022 Date de réception préfecture : 01/08/2022
--

Monsieur le Président demande par ailleurs l'autorisation de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CREER** un comité de pilotage composé des membres désignés suivants ;

TURCAN Philippe  
DUMAINE Chantal  
HAIRIE François  
GRANDIN Philippe  
FLECHARD Brigitte  
PAUCTON Elisabeth  
BOULENT Daniel

MOREL-GILLOT Dominique  
SERAIS Sylvie  
DREUX-COUSIN Virginie  
DURAND William  
LEBH Aïcha  
LANGÉARD Sylvie

- **AUTORISE** le président à lancer une consultation pour une mission de Maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un PSLA sur le territoire de la CC ANDAINE-PASSAIS, ainsi qu'à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,

